



RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00761

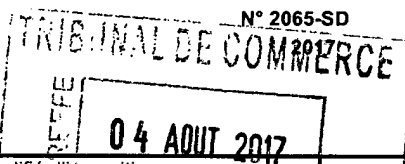
Numéro SIREN : 534 477 393

Nom ou dénomination : A.C.M.

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2017 sous le numéro de dépôt 3683



IMPOT SUR LES SOCIETES



Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société A.C.M		97 Allée de Craponne	
SIRET	53447739300019	13300 SALON DE PROVENCE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	0	Déficit
-------------------	------------------------------	---	-------------------------------------	---	---------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date:
	Lieu SALON DE PROVENCE
Tél:	Qualité et nom du signataire: Président
	Signature LAIR Adel

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

G	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
----------	---

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	31 284	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise Société A.C.M

du 01012016

Adresse 97 Allée de Craponne 13300 SALON DE PROVENCE

au 31122016

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valueur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2016 (total col.9 + total col.10) ⑪		- de l'exercice 2016 ⑪	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑪	

Nom et qualité du signataire	LAIR Adel Président	A <u>SALON DE PROVENCE</u> le _____
		Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société A.C.M Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 97 Allée de Craponne 13300 SALON DE PROVENCE

Numéro SIRET * 5 3 4 4 7 7 3 9 3 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 5</u>	
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	48 000	012	48 000		48 000
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	50 976	030	40 261	10 715	16 950
	Immobilisations financières * (1)	040	3 000	042		3 000	3 000
	Total I (5)	044	101 976	048	40 261	61 715	67 950
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060	27 500	062		27 500	40 466
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068		070			
	Clients et comptes rattachés *	072	1 442	074		1 442	6 990
	Autres * (3)	072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	3 038	086		3 038	2 740
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	31 980	098		31 980	50 196
	Total général (I+II)	110	133 955	112	40 261	93 694	118 146
PASSIF							
				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100		100	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)	132		42 256		42 256	
	Report à nouveau	134		(35 421)		2 850	
	Résultat de l'exercice	136		535		(38 271)	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		8 470		7 935	
	Provisions pour risques et charges Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				26	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		37 879		31 583	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u> 35 325)	172		47 345		78 603	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		85 224		110 211	
	Total général (I + II + III)	180		93 694		118 146	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 333	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>Société A.C.M</u>		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le						Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				[3 1 1 2 2 0 1 6]						[3 1 1 2 2 0 1 5]								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	152 414					163 798								
	Production vendue	biens	215	214														
		services *	217	218														
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222													
	Production immobilisée *				224													
	Subventions d'exploitation reçues				226						2 000							
	Autres produits				230	38 156					237							
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	190 570					166 035								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	59 537					71 814							
	Variation de stock (marchandises) *				236	12 966					397							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238						(79)							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240													
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier 3 824 - immobilier)			242	65 787					60 726							
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 974)			244	4 084					4 557							
	Rémunérations du personnel *				250	31 286					44 316							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	8 549					3 239							
	Dotations aux amortissements *				254	7 568					9 553							
	Dotations aux provisions				256													
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1					3 299							
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260															
Total des charges d'exploitation (II)			264	189 778					197 822									
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	792					(31 787)									
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280													
	Produits exceptionnels (IV)				290													
	Charges financières (V)				294													
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	257					6 484							
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348															
Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306														
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	535					(38 271)									
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	535					314							
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316													
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318													
	Provisions non déductibles *				322													
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324													
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249												
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998													
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999													
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997								
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. undecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990							
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346					350	792				
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655														
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352						354							
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356														
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :									360								
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	0					372								

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société A.C.M

31/12/2016

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des réintégrations diverses		
AMENDES ET PENALITES		257
Total des réintégrations diverses	330	257

Détail des déductions diverses		
CICE 2016		792
Total des déductions diverses	350	792

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A.C.M

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	48 000	402		404		406	48 000	48 000	
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	600	442		444		446	600	600	
	Installations générales, agencements divers	450	40 672	452		454		456	40 672	40 672	
	Matériel de transport	460	4 221	462	1 333	464		466	5 554	5 554	
	Autres immobilisations corporelles	470	4 150	472		474		476	4 150	4 150	
Immobilisations financières		480	3 000	482		484		486	3 000	3 000	
TOTAL		490	100 643	492	1 333	494		496	101 975	101 975	

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	209	532		534		536	209	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	25 147	542	6 274	544		546	31 421	
	Matériel de transport	550	3 187	552	1 294	554		556	4 481	
Autres immobilisations corporelles		560	4 150	562		564		566	4 150	
TOTAL		570	32 693	572	7 568	574		576	40 261	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société A.C.MNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	31 813
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	15 162
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

31/12/2016

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A.C.M

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	152 414
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	1
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	152 415

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	59 537
Variation de stock (marchandises)	122	12 966
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	17 753
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	90 257

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	62 158
---	-----	--------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	62 158
---	-----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	152 414
Période de référence du 024 01/01/2016 au 160 31/12/2016	160	
Date de cessation	186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 5 3 4 4 7 7 3 9 3 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A.C.M

ADRESSE (voie) 97 Allée de Craponne

CODE POSTAL 13300

VILLE

SALON DE PROVENCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LAIR Prénom(s) Adel

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 230673 N° Département 13 Commune Marseille Pays France

Adresse : N° 93 Voie Allée de Craponne

Code postal 13300 Commune SALON DE PROVENCE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

5 3 4 4 7 7 3 9 3 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.C.M

ADRESSE (voie)

97 Allée de Craponne

CODE POSTAL

13300

VILLE

SALON DE PROVENCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

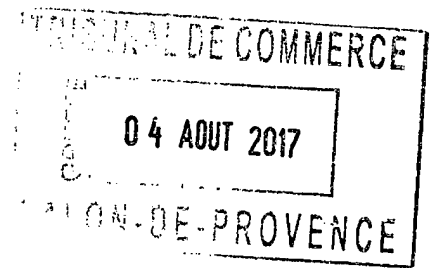
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 AMENDES ET PENALITES			256.75
01/03/2016 AC VW BANK FRANCE RETARD	49.75		
24/03/2016 LCL 3817 TVA 12/15 - MAJORAT°	89.00		
24/03/2016 LCL 3825 AMENDE	45.00		
04/08/2016 LCL 3879 TVA PENALITE	73.00		



A.C.M.

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1 000 Euros

Siège social : 97 ALLEES DE CRAPONNE

13 300 SALON DE PROVENCE

534 477 393 RCS SALON DE PROVENCE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente juin A 9 heures,

L'actionnaire de la société A.C.M., société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 97 Allées de CRAPONNE – 13 300 SALON DE PROVENCE, sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par l'actionnaire unique en entrant en séance.

Est présent :

Monsieur Adel LAÏR, propriétaire de 100 actions

Seul actionnaire de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Adel LAÏR, Président actionnaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,

LA

- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération du président,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2016,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L A

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 535 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	535 euros

Le solde	535 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à (34 886) euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 8 470 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale entérine la rémunération d'un montant de 14 099 euros versée à Monsieur Adel LAÏR, Président, pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

M. LAÏR Adel



A.C.M.
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 97 ALLEES DE CRAPONNE
13 300 SALON DE PROVENCE
534 477 393 RCS SALON DE PROVENCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 535 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	535 euros

Le solde	535 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à (34 886) euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 8 470 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président



SAS ACM
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 97 Allées de Craponne
13 300 Salon de Provence
534.477.393 RCS SALON DE PROVENCE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 Décembre 2016, l'activité de la Société a été la suivante : nous avons subi une importante diminution de notre chiffre d'affaires du fait de la conjoncture économique.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017 sont les suivants : nous mettons tout en œuvre afin de maintenir voire accroître notre activité.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 Décembre 2016 date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.



Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 152 414 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 38 156 euro.

Le montant des achats de marchandises s'élève à 59 537 euros.

Le montant de la variation de stocks s'élève à 12 966 euro.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 65 787 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4 084 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 31 286 euros.

L'effectif salarié moyen s'élève à 2.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 7 568 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 189 778 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 792 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 535 euros.

Après prise en compte : de l'impôt sur les bénéfices au taux de 15 % pour un montant de 0 euro, le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 se solde par un bénéfice de 535 euros.

LA

Proposition d'affectation du résultat.

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 535 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	535 euros
Le solde	----- 535 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à (34 886) euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 8 470 euros.

Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

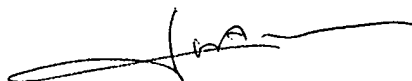
Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons aussi de bien vouloir fixer la rémunération du président.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Salon de Provence
Le 30 Juin 2017

Le Président



LA